



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

Jeudi 18 décembre 2008 – 19 h 00 – Macôt la Plagne

Le Conseil Syndical de l'Assemblée du Pays de Tarentaise-Vanoise légalement convoqué le 01 décembre 2008, s'est réuni le jeudi 18 décembre 2008, à 19h00, salle Polyvalente de Macôt, en session ordinaire, sous la présidence de Hervé GAYMARD., Président de l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délégués siégeant :

M. Hubert Fraticelli – Fontaine Le Puits
M. Jacques Laurent – Bonneval
M. Raymond Bimet - M.I.H.T – Sainte Foy
M. Fernand Mugnier - Saint-Bon-Tarentaise
M. Olivier Zaragoza – MIHT – Tignes
M. Gilles Flandin – MIHT – Les Chapelles
M. Jean Laymond - Le Bois
M. Fabrice Pannekoucke – Saint Jean de Belleville
M. Guillaume Briland - Brides les Bains
M. Hervé Gaymard - Conseil Général de la Savoie
Mme Jacqueline Poletti - Conseil Général de la Savoie
M. Daniel Miedan Peisey - C.C. C. A – Landry
M. Philippe Arpin - M.I.H.T - Seez
Mme Marie Jo Collet Beillon - C.C. V.A – Aigueblanche
M. Guy Perret - La Perrière
M. Bernard Soupre - Feissons sur Isère
Mme Raymonde Chevronnet. - Salins les Thermes
M. Christian Seigle Ferrand - Bozel
M. Jean Pierre Canova - Bozel
M. Xavier Bonnet Eymard - C.C. C. A – La Côte d'Aime
M. Armand Traissard - C.C. C. A – Montgirod
M. Gérard Collin - C.C. C. A – Peisey Nancroix
M. Georges Couget - C.C. C. A - Granier
M. André Pointet - C.C. V.A – Aigueblanche
M. Paul Guillard - C.C. V.A – La Léchère
M. Robert Vorger - C.C. V.A - Les Avanchers
M. Pascal Dunand - Feissons sur Salins
M. Georges Saint Germain - Hautecour
M. Jean Louis Grand - M.I.H.T – Seez
M. Jean Claude Fraissard - M.I.H.T - Montvalezan
M. Gaston Pascal Mousselard - M.I.H.T – Villaroger
M. Damien Perry - M.I.H.T – Bourg Saint Maurice
M. André Plaisance - Saint Martin de Belleville
M. Patrick Bérard - Moûtiers
M. Henri Borlet - Notre Dame du Pré
M. Thierry Thomas - Pralognan
M. Gilbert Blanc Tailleur - Saint-Bon-Tarentaise
M. Danis Georges – Villarlurin
Mme Corinne Maironi –C.C.C.A Aime
M. Auguste Picollet - Conseil Général de la Savoie
M. Bernard Gombert – Saint Marcel

Titulaires excusés :

Mme Danièle Jocallaz – La Perrière – représentée par son suppléant M. Guy Perret
M. François Dunand - Feissons sur Isère – représenté par son suppléant M. Bernard Soupre
Mme Denise Prieur - Salins les Thermes – représentée par sa suppléante Mme Raymonde Chevronnet.
M. Lucien Spigarelli - C.C. C. A – Aime – représenté par son suppléant Christian Milleret
M. Philippe Nivelles – Moûtiers –
M. Jean Pierre Mirande – Saint Marcel – représenté par son suppléant Bernard Gombert
M. Thierry Monin - Les Allues
M. Christian Raffort –Les Allues
M. Marc Bauer – MIHT – Val d'Isère
M. Jean René Benoit – Le Planay
M. Gérard Mattis - M.I.H.T – Val d'Isère
M. Daniel Payot - M.I.H.T – Bourg Saint Maurice
M. Vincent Rolland - Conseil Général de la Savoie
M. Christian Milleret – C.C.C.A - Aime

Titulaires absents:

M. Jean Pierre Vibert – Montagny
M. Nicolas Briancon Marjollet - C.C. C. A – Macôt
Mme Sylvie Maitre - C.C. C. A – Macôt
M. Olivier Arnault - M.I.H.T - Tignes
Mme Véronique Gensac - C.C. C. A – Valezan
M. Jean François Rochoix - C.C. V.A – La Léchère
M. Roger Poussin - C.C. C. A – Bellentre
M. Thierry Brunier - Saint Oyen
M. René Ruffier Lanche – Champagne
Mme Alexandra Hudry – Saint Martin de Belleville

Assistait également au Comité Syndical :

M. Eric Laruzac – Directeur APTV

La commune de Villarlurin a changé ses délégués au sein de l'APTV. Le nouveau délégué titulaire est Georges Danis et son suppléant : Vincent Bontron.

1 - APPROBATION DU COMPTE - RENDU DU 22 NOVEMBRE 2008

Aucune remarque n'est faite sur les comptes-rendus des comités syndicaux du 22 novembre 2008.

2 - PLAN PASTORAL DE TERRITOIRE - PPT - VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

Fabrice Pannekoucke - Vice-Président Développement Durable de l'APTV et en charge du programme Plan Pastoral de Territoire rappelle que les espaces pastoraux de notre vallée sont des éléments forts et identitaires de notre Tarentaise. Traditionnellement, de nombreux travaux et démarches de valorisation sont réalisés sur ces espaces en lien étroit entre communes, agriculteurs, mais aussi sociétés de remontées mécaniques, ONF, randonneurs, chasseurs, Parc de la Vanoise et encore d'autres partenaires.

L'importance de nos alpages sur notre territoire a conduit l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV) à se positionner rapidement sur cette nouvelle politique territoriale de la Région en visant la mise en œuvre d'une démarche d'ensemble cohérente et la mobilisation des aides financières.

Le projet concerté sur 5 ans (2009-2013) définira les priorités couvrant principalement les dimensions pastorales et agricoles, sans oublier les actions à lecture environnementale, patrimoniale et touristique de ces espaces.

Suite à un appel d'offre, l'APTV a mandaté le groupement Chambre d'Agriculture de la Savoie et Société d'Economie Alpestre (SEA) pour mener à bien le diagnostic et préparer le programme d'actions.

L'étude est en cours de finalisation, les différents maîtres d'ouvrage (communes, groupements pastoraux, ...) ont été sollicités pour faire connaître leurs projets des 5 prochaines années.

Il est proposé de valider le plan de financement de l'étude diagnostic du Plan Pastoral de Territoire qui s'établit comme suit Région Rhône-Alpes : 10 000 €, Conseil Général de la Savoie : 7 786 €, FEADER : 2854 €, APTV : 5360 €, et de solliciter les subventions correspondantes.

Le Comité Syndical, après délibéré, vote à l'unanimité :

- le plan de financement de l'étude diagnostic du Plan Pastoral de Territoire qui s'établit de la manière suivante APTV : 5360 €, Région Rhône-Alpes : 10 000 €, Conseil Général de la Savoie : 7 786 €, FEADER : 2854 €
- la sollicitation des subventions correspondantes.

3 – PROGRAMME PLAN D'ACTION DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI 2).

Fabrice Pannekoucke Vice Président APTV et Jean Laymond en charge du Plan d'Action de Prévention des Inondations rappellent qu'un premier plan d'actions de Prévention des Inondations, animé et coordonné par l'APTV a été validé fin 2005 au travers une première convention avec l'Etat et le Département. Ce premier PAPI, s'achève fin 2008.

Le PAPI 1 comprend essentiellement des études de connaissance des risques d'inondations permettant de proposer aux élus les outils adéquats, l'étude et la mise en place de systèmes d'alerte, une assistance technique à la mise en place des Plans Communaux de Sauvegarde et la mise en place d'une réflexion sur la gestion du transport solide.

Dès 2007, Madame la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable a demandé au préfet de la Savoie d'anticiper sur la fin des études des premiers P.A.P.I, et de préparer les seconds programmes d'actions s'étalant jusqu'en 2013.

Un nouveau programme qui constitue le second projet de plan pour la Tarentaise et qui suit et complète le premier sera proposé à l'Etat d'ici la fin de l'année 2009.

Le plan d'actions pour la prévention des risques liés à l'eau présenté ci-après pour la période 2009-2013 fera le lien avec le volet « risques » (B2) du futur Contrat de bassin versant, qui devrait être signé courant 2009.

Ce second Plan comprendra comme le premier plusieurs maîtres d'ouvrage dont :

- o l'Etat pour les études de connaissance des risques,
- o L'APTV pour la fin de l'assistance à la mise en place des PCS, ainsi que pour la connaissance globale du risque ou l'information/sensibilisation.
- o Les Collectivités Locales pour des actions de protection des biens et des personnes sur leur territoire de compétence (étude et travaux), ainsi que pour des actions de connaissance du risque d'inondation, de mise en œuvre de système d'alerte ou de communication sensibilisation...

Lors d'un prochain comité syndical, les démarches liées à l'eau seront présentées.

Le Président propose que l'APTV :

- soit porteuse de cette seconde démarche PAPI sur le bassin Isère Amont,
- présente le dossier, comportant les maîtrises d'ouvrage citées ci-dessus, au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable d'ici la fin de l'année 2009,
- autorise son Président à valider le projet définitif PAPI pour présentation au Ministère,
- s'engage sur les actions inscrites au PAPI 2,
- sollicite les aides de l'Etat et des autres financeurs (Département, Région, Agence de l'Eau, Europe) dans ce cadre.

Le Comité Syndical, après délibéré, vote à l'unanimité :

- le portage de ce second Programme d'Actions de Prévention des Inondations par l'APTV,
- la présentation de ce dossier, comportant les maîtrises d'ouvrage citées ci-dessus, au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable d'ici la fin de l'année 2009,
- l'autorisation donnée à son Président pour valider le projet définitif PAPI et le présenter au Ministère,
- la réalisation par l'APTV des actions inscrites à la convention,
- les sollicitations des aides de l'Etat et des autres financeurs (Département, Région, Agence de l'Eau, Europe) pour les actions de maîtrise d'ouvrage APTV inscrites au PAPI 2.

Programme prévisionnel PAPI 2 – 2009-2013 proposé aux services de l'Etat.

Maître d'ouvrage	Nature de l'opération	Coût total du projet en €	Demande d'aide Etat PAPI 2	Remarques
Etudes (40 %)				
Syndicats des Vernays	Etude de réduction des risques d'érosion sur l'Isère	15 000	40 % (6000)	Hors territoire APTV
Rognaix	Etude de réduction du risque sur les cours d'eau de la commune	25 000	40 % (10 000)	Hors territoire APTV
Salins les Thermes	Gestion du transport solide sur le doron de Bozel et celui des Belleville	Estimation suite étude transport solide : 40 000	40 % (16 000)	
APTV et collectivités	Connaissance du risque	100 000	40 % (40 000)	Enveloppe prévisionnel sur 5 ans si besoin
Gestion de crise et système d'alerte (étude 40 %, équipement 25 %)				
Saint-Bon - Courchevel	Plan d'alerte et d'évacuation	30 000	40 % (12 000)	
Les Allues	Plan d'alerte et d'évacuation	30 000	40 % (12 000)	
Bourg Saint Maurice	Mise en place d'un système de prévision et d'annonce de crue	Montant en cours de définition	25% sur équipement	Suite du PAPI 1 si besoin
Brides les Bains	Etude d'un système de prévision et d'annonce de crue sur le Doron des Allues	Montant estimatif : 30 000 étude / 120 000 équipement	40 % étude (12 000) 25 % équipement (30 000)	En attente d'un positionnement de la commune
APTV et collectivités	Appui technique aux collectivités (gestion de crise, ...)	100 000	100 000	Chargé de mission 2009 Besoin complémentaire d'ici 2013
Communication et sensibilisation				
APTV et collectivités	Information/sensibilisation	25 000	40 % (10 000)	Projets sur les 5 ans (DICRIM, exposition, ...)
Restauration hydraulique et suivi de l'évolution des cours d'eau				
Collectivités hors domaine public fluvial	Essartement pour restauration capacité hydraulique	100 000	25 %	Intervention de restauration de la capacité d'écoulement
APTV et collectivités	Suivi des évolutions du lit	50 000	40 %	(si nécessaire dans la période de 5 ans)

Maître d'ouvrage	Nature de l'opération	Coût total du projet en €	Demande d'aide Etat PAPI 2	Remarques
Travaux (25 % hors ralentissement dynamique 40 %)				
Val d'Isère	Protection de Val d'Isère	Estimation : 2 500 000	25 % (625 000)	En attente d'un positionnement de la commune
Ste Foy Tarentaise	Protection du hameau de Viclaire	A préciser (estimatif : 300 000 ?)	25 % (75 000)	Etude d'avant projet à venir prochainement (PAPI 1)
Les Allues	Protection du secteur des ravines et de l'ensemble de la vallée	3 986 000	25 % sur secteur ravines 40 % sur retenue sèche	
Brides les bains	Protection localisée en complément du projet de protection d'ensemble sur le doron des Allues	A définir avec commune suite étude PAPI 1	25 % sur protections localisées	En attente d'un positionnement de la commune
Moûtiers	Protection localisée dans la traversée du centre bourg	A préciser (estimatif : 300 000 ?)	25% (75 000)	Etude d'avant projet à venir prochainement (PAPI 1)
Conseil Général	Reconstruction du pont Meizet à Moûtiers	2 000 000	25 % (500 000)	En attente d'un positionnement du CG
La Léchère et/ou Aigueblanche	Travaux de protection sur la traversée Aigueblanche/la Léchère	A définir - étude en cours PAPI 1	25 %	

4 – ENGAGEMENT POUR LA REALISATION D'UN SCOT TARENDAISE

Le Président ; Hervé Gaymard rappelle que la réalisation d'un SCOT à l'échelle des 43 communes de Tarentaise est un ambitieux projet pour toute la vallée ; aussi bien pour les stations, que les fonds de vallée et les villages. Sa conception puis sa mise en œuvre constituent un véritable projet de développement durable à l'échelle du périmètre des 43 communes.

Bien que non obligatoire en Tarentaise, il constitue un projet volontaire et responsable des élus de la vallée qui mobilisera l'APTV sur les 3 à 4 prochaines années.

Hervé Gaymard voit deux raisons de réaliser un SCOT Tarentaise; une raison positive qui est de construire le meilleur avenir pour la vallée, et une raison plus défensive contre des choix extérieurs hors vallée qui pourraient être faits, notamment à travers la DTA.

André Plaisance Vice-Président Aménagement de l'APTV et Robert Vorger plus spécifiquement désigné pour suivre la mise en œuvre du SCOT, apportent plusieurs éléments sur un futur SCOT Tarentaise. Le SCOT est un outil de planification intercommunale qui demande la cohérence des orientations stratégiques d'aménagement : urbanisations futures, préservation des espaces naturels et agricoles, grands équipements ..., mais aussi sur de l'ensemble des politiques du territoire : développement économique, logement, commerce, transports, services à la personnes, environnement, ...

Le SCOT comprend trois documents :

- . le diagnostic qui met en évidence les enjeux du territoire,
- . le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui fixe les objectifs en matière d'habitat, de développement, de déplacements, ... et qui définit les grands choix stratégiques en matière d'aménagement.
- . le Document d'Orientations Générales (DOG) qui précise et traduit les objectifs du PADD, tout en apportant les différents éléments cartographiques (échelle non cadastrale).

Des schémas de secteurs pourront décliner par sous régions (intercommunalité, domaines skiables, ...) certains éléments.

Ainsi, le SCOT est un document d'urbanisme majeur qui implique notamment que les PLU des communes soient compatibles avec ses objectifs et ses orientations.

La mise en œuvre du SCOT s'inscrit dans le contexte de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) des Alpes du Nord, et dans le contexte plus large du Grenelle de l'Environnement, même si certains points restent à préciser : lien SCOT – UTN, ...

Le SCOT devra prendre en compte les différentes dispositions législatives, la DTA et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin Rhône-Méditerranée Corse. Il est important de noter que la mise en œuvre d'un SCOT permettra de définir localement à l'échelle de la Tarentaise quelques points de la DTA.

A partir de sa validation, le SCOT nécessitera un suivi, il acceptera aussi des modifications si elles ne portent pas atteinte à l'équilibre et à l'économie générale du PADD.

La concrétisation de cet outil de planification nécessitera la mise en œuvre d'une importante concertation locale et d'une nouvelle gouvernance qui devra notamment établir les conditions d'un projet partagé entre les collectivités et l'Etat.

Au-delà des orientations et des choix d'aménagement, la mise en œuvre du SCOT exigera notamment :

- . une évolution statutaire de l'APTV pour que le syndicat puisse porter le SCOT, impliquant par la même des modifications au sein des communautés de communes et la délibération des communes. Une nouvelle carte SCOT à laquelle le Conseil Général ne pourra participer sera ajoutée aux statuts actuels.
- . la réalisation d'études et d'analyses complémentaires afin d'avoir un regard précis sur les enjeux de la vallée et d'effectuer les choix d'aménagement. S'appuyant déjà sur de nombreuses études existantes ou en cours (foncier-gestion de l'espace, habitat, transports, forêt, eaux, ...), il sera cependant nécessaire d'aller plus loin dans la connaissance de certains sujets majeurs (débanalisation des lits touristiques, fréquentation de pointe, économie du tourisme, accessibilité, activités commerciales, ...).
- . l'accompagnement pour le suivi et la mise en œuvre du SCOT par un chargé de mission ou un bureau d'étude,
- . une communication et une proximité avec les élus, mais aussi avec les différents acteurs de la vallée (habitants, entreprises, agriculteurs, associations, ...).

Un groupe de travail sous la responsabilité d'André Plaisance – Vice Président Aménagement de l'APTV, Robert Vorger et Fabrice Pannekoucke Vice Président Développement Durable suivra la mise en œuvre de ce projet. Cependant, le Comité Syndical de l'APTV restera souverain pour toute validation des différentes étapes de mise en œuvre.

Le Président Hervé Gaymard propose que l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise (APTV) s'engage sur la mise en œuvre d'un SCOT à l'échelle de la Tarentaise. Cette position de principe permettra de lancer la démarche et les moyens nécessaires à sa concrétisation.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- l'engagement de l'APTV pour la mise en œuvre d'un SCOT à l'échelle des 43 communes de Tarentaise.

5 – CREATION D'UN POSTE CHARGE DE MISSION SCOT

La mise en œuvre d'un SCOT sur la Tarentaise nécessitera un suivi constant qui peut s'envisager soit par un chargé de mission embauché par l'APTV, soit à travers la prestation d'un bureau d'étude.

Dans les 2 cas, l'APTV sera subventionnée à travers le CDRA et le CTS.

Cependant, il semble que la question ne puisse être tranchée ce soir. La question est repoussée à un prochain comité syndical.

6 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009

Le Président rappelle que les recettes de l'APTV reposent sur :

- . des participations des communes ou communautés de communes réparties selon les clés 50 % population et 50 % potentiel fiscal,
- . une participation statutaire fixe du Conseil Général de 80 000 € annuel,
- . des aides du Département, de la Région ou de l'Etat sur les actions menées par l'APTV

La participation des collectivités locales de Tarentaise est d'un montant de 160 500 € qui est constant depuis 1999 et qui correspond historiquement à 80 000 € pour le CGD et 80 500 € pour l'association des maires Tarentaise Vanoise.

En 2007, l'APTV a mis en place un soutien aux communes pour la réalisation de leurs PCS et DICRIMM. Ce soutien a été concrétisé à travers l'embauche d'une chargée de mission sur 2 ans et prend fin en juin 2009. Un financement spécifique avait été mis en place pour cette opération. Il sera discuté au prochain Comité Syndical le prolongement ou pas de la mission.

Le Comité Syndical de l'APTV du mois de novembre a validé la réalisation d'une étude transport fond de vallée station que devait porter initialement les intercommunalités. Cependant, la généralisation du questionnaire et les possibilités d'aides financières (60 à 70 %) ont amené à une maîtrise d'ouvrage APTV. La charge financière restante à l'APTV sera connue précisément d'ici le vote du budget primitif 2009 et intégrée à la participation demandée aux collectivités de Tarentaise.

	Estimation du coût sur l'année 2009	Remarques
Actions nouvelles APTV 2009		
Suivi de la démarche SCOT	45 000	Hiver 2009
Etude transport fond de vallée station	Maxi 90 000	Appel d'offre en cours
Etude Ecole de musique	30 000	Cahier des charges en cours de définition
Animation Natura 2000	30 000	Prise en charge Etat à 100 %
Etude marketing touristique de la Tarentaise	50 000	Cahier des charges en cours de définition
Lancement OPAH et animation logement	25 000	Suite à la partie OPAH de l'étude habitat Courant 2009
Bénévoles de Tarentaise pour Val 2009	20 000	En cours Décision en déc. 2007
Formation communication exercices d'alerte	5 000	Finalisation des démarche PCS DICRIM avec les communes
Documents d'accueil touristique Eté 2009	30 000	En cours de définition Délib printemps 09
Actions en cours		
Plan Pastoral de Territoire	26 000	Etude engagée en mai 2008
Développement du Pays d'Art et d'Histoire 2009	12 000	Délibération Novembre 08
Diffusion de la culture scientifique	4 000	Délibération Novembre 08
Etude Habitat	40 000	Etude engagée en mai 2008 Finalisation partie PLH fin 2009
Plan de mobilisation des bois	35 000	En cours Finalisation 2009
Actions de Communication	15 000	En cours Redéfinition site APTV, lettre ...

Le Comité Syndical prend acte du bon déroulement du débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget 2009.

Responsable Pays d'Art et d'Histoire

Il est nécessaire qu'une personne de Tarentaise suive le Pays d'Art et d'Histoire de Tarentaise au niveau départemental, mais aussi régional et national.

Précédemment Patrick Givelet – maire de Peisey Nancroix jusqu'aux élections du printemps 2008, assurait cette charge. En accord parfait avec M. Gérard Collin – responsable de la commission patrimoine APTV et maire actuel de Peisey-Nancroix, il est validé que Patrick Givelet représente la Tarentaise dans le cadre des démarches Pays d'Art et d'Histoire des hautes Vallées de Savoie.

Prochain Comité Syndical :

Février 2009 : Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2008, Budget Primitif 2009, mise en œuvre du SCOT, différentes actions APTV 2009, ...

Le Comité Syndical prend fin à 20 h 30.

A Moûtiers, le 12 janvier 2009

Le Président
Hervé GAYMARD

